NO PAPER RIGHTS

REIMPRESSION INTERDITE

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

AGENCE PARCS CANADA

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2001–2004

Maintien de l'intégrité écologique et commémorative

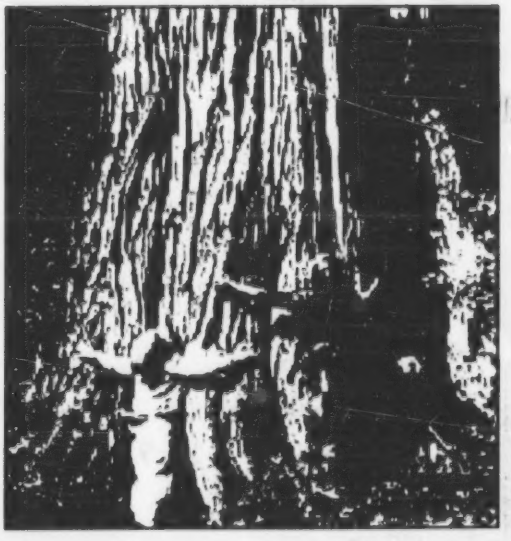

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre du Patrimoine canadien 3

Introduction 5

Développement durable à Parcs Canada 5

Buts et objectifs de Parcs Canada 6

But 1 Établir des réseaux représentatifs de l'héritage naturel et culturel du Canada 7

But 2 Protéger l'intégrité écologique et commémorative 10

But 3 S'assurer que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent les valeurs d'intégrité commémorative et écologique et obtenir leur soutien 12

But 4 Améliorer la gérance environnementale dans la gestion de nos opérations 13

Mesure du rendement 16

Annexe 1 : Profil de Parcs Canada 17

Annexe 2 : Examen de la Stratégie de développement durable de 1997 19

Annexe 3 : Consultations 20

Annexe 4 : Survol des problèmes 21

Nota : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

101-02920/

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, (2000)
ISBN : R62-338/2001
Cat : 0-662-65498-6

MESSAGE DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux, ainsi que les aires marines nationales de conservation appartiennent aux Canadiennes et aux Canadiens. Ces symboles marquent notre identité et représentent la puissance de l'environnement naturel du Canada et la vitalité de sa culture. Ils sont à la disposition des générations présentes et futures de Canadiennes et de Canadiens, pour leur appréciation, leur connaissance et leur jouissance. Pour que ce patrimoine soit transmis, les piliers environnementaux, économiques et sociaux qui sont au cœur du développement durable doivent être intégrés dans toutes nos prises de décisions.

Parcs Canada, qui est responsable de gérer ces ressources naturelles et culturelles, doit protéger les parcs nationaux et assurer leur intégrité écologique ainsi que l'utilisation durable des aires marines de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. À titre d'intendant de ces endroits spéciaux, Parcs Canada doit aussi les rendre accessibles et fournir des expériences positives qui répondent aux attentes des citoyennes et des citoyens, qui renforcent leur sentiment d'identité canadienne et qui appuient l'utilisation responsable et durable.

La Stratégie de développement durable de Parcs Canada définit des buts et des objectifs précis et réalisables visant à contribuer à l'intégrité et à la durabilité à long terme de notre patrimoine naturel et culturel. Parcs Canada ne peut, à lui seul, protéger ces endroits spéciaux. Des partenariats avec les visiteurs, les résidents des communautés, le secteur privé, les intervenants et les peuples autochtones sont nécessaires à la gestion des écosystèmes, à l'identification et à la conservation du patrimoine, et à l'émergence d'un tourisme durable et d'un appui public aux mérites de la protection et de la durabilité.

Durant les trois prochaines années, nous allons travailler avec nos partenaires et intervenants afin d'agrandir les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Ensemble, nous allons améliorer l'intégrité et la durabilité écologiques et commémoratives de ces ressources tout en favorisant leur utilisation appropriée et le tourisme durable. En misant sur l'appui de nos objectifs écologiques et commémoratifs, toutes les Canadiennes et tous les Canadiens pourront mieux connaître et apprécier l'importance et la fragilité de ces précieuses ressources historiques et des irremplaçables écosystèmes des parcs.

En fin de compte, c'est à nous de veiller à ce que l'avenir de nos terres, de nos cours d'eau et de notre passé soit assuré.

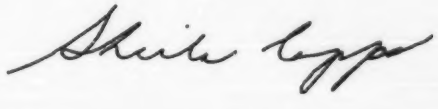

INTRODUCTION

Le développement durable est :

> *« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs[1]. »*

Le développement durable met l'accent sur la nécessité de l'équité et de la justice, et la garantie des droits des générations futures à une qualité de vie équivalente ou meilleure que celle d'aujourd'hui. Il se fonde sur une perspective à long terme des mesures prises aujourd'hui, une acceptation du principe de précaution et un engagement à comprendre les liens entre l'environnement, l'économie et la société. Une approche de développement durable met en lumière l'interaction entre le local et le mondial. Elle reconnaît la nécessité de la concertation dans les secteurs et entre eux.

Le mandat de Parcs Canada est essentiellement un mandat de développement durable :

> *Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada afin d'en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public, de manière à assurer à long terme l'intégrité commémorative et écologique de ces endroits pour les générations actuelles et futures.*

Parcs Canada doit protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs de la biodiversité du Canada et des exemples importants de l'histoire et de la culture canadiennes. En ce faisant, Parcs Canada contribue de façon importante à l'engagement du gouvernement envers le développement durable.

La présente est la première Stratégie de développement durable de Parcs Canada depuis sa création comme Agence en décembre 1998. Parcs Canada souscrivait auparavant à la Stratégie de développement durable de 1997 du ministère du Patrimoine canadien. L'élaboration de cette première stratégie indépendante a donné l'occasion d'examiner l'approche et les réalisations prévues en 1997. Cette nouvelle stratégie est fondée sur un examen de nos engagements et de nos orientations stratégiques actuels, des consultations permanentes avec les intervenants et le personnel et un examen d'importants facteurs externes qui influencent Parcs Canada. Elle met en évidence les possibilités que Parcs Canada entend poursuivre au cours des trois prochaines années et précise les moyens que l'Agence mettra en œuvre pour surveiller ses progrès et établir les rapports pertinents.

Le développement durable à Parcs Canada

Parcs Canada est principalement responsable de la gestion de trois réseaux nationaux dont chacun revêt une importance particulière pour l'environnement et la culture canadiennes[2]. Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont créés pour représenter des régions terrestres et marines clairement délimitées. Les lieux historiques nationaux, qui comprennent les canaux historiques, sont désignés pour commémorer des aspects importants du passé du Canada.

---

1 Rapport Brundtland, Notre avenir à tous, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), Les Éditions du Fleuve, 1987, p. 51.

2 Parcs Canada oriente ou coordonne également la prestation d'autres programmes qui préservent des aspects du patrimoine canadien, notamment le Programme des édifices fédéraux du patrimoine, le Programme des gares ferroviaires patrimoniales, le programme du Réseau des rivières du patrimoine canadien, le Programme fédéral d'archéologie et le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada.

Si nous voulons que les parcs nationaux protègent les régions sauvages du Canada, il faut maintenir leur intégrité écologique, c'est-à-dire faire en sorte que la structure et la fonction des écosystèmes des parcs nationaux, avec leurs diverses espèces et leurs divers processus naturels, persistent sans que l'activité humaine ne les perturbe. Pour que les aires marines nationales de conservation protègent les milieux marins, il faut continuer de coordonner les objectifs de conservation et leur utilisation durable sur le plan écologique. Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada a adopté une approche basée sur les écosystèmes pour protéger les parcs nationaux et les aires marines de conservation. La gestion des écosystèmes est une méthode holistique qui suppose la collaboration avec d'autres intervenants pour atteindre des objectifs communs. Multidisciplinaire par définition, la gestion des écosystèmes cherche à intégrer l'information biologique, physique et sociale pour créer des parcs sains sur les plans environnemental, social et économique, dans de vastes paysages régionaux.

Pour que les lieux historiques nationaux continuent à préserver l'héritage culturel du Canada, il faut garantir leur intégrité commémorative. Autrement dit, le lieu doit être sain et entier, n'être soumis à aucune menace, son importance nationale doit être communiquée et il doit être géré de manière à le conserver dans cet état. La gestion des ressources culturelles est également multidisciplinaire et exige l'intégration de facteurs sociaux, environnementaux et économiques pour garantir l'intégrité commémorative.

Les idéaux d'intégrité écologique et commémorative et d'utilisation durable ne peuvent être atteints que si le public et les autres intervenants ne s'y engagent. Avec l'aide de ses nombreux partenaires, Parcs Canada offre à la fois aux visiteurs et aux autres la possibilité de comprendre, d'apprécier et de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada. Grâce à des expériences d'apprentissage du patrimoine, sur place et ailleurs, Parcs Canada incite les visiteurs à respecter l'intégrité de ces endroits, pour le bénéfice immédiat et à long terme des Canadiens, et pour l'intégrité immédiate et à long terme des endroits du patrimoine confiés à nos soins. Dans le cas des quelque 650 lieux historiques nationaux qui ne sont pas sous son administration directe, Parcs Canada favorise le développement durable en encourageant les propriétaires de ces endroits à préserver les valeurs pour lesquelles ils ont été désignés.

Finalement, en tant que chef de file de la gérance des ressources naturelles et culturelles, Parcs Canada a une responsabilité spéciale dans la gestion de ses propres biens et activités. L'Agence est l'une des plus importantes organisations de conservation du gouvernement fédéral et elle peut considérablement contribuer à la réalisation des activités gouvernementales. De plus, Parcs Canada gère directement six collectivités dans les parcs nationaux qui peuvent devenir des modèles de collectivités durables en action.

Buts et objectifs de Parcs Canada

La contribution de Parcs Canada au programme de développement durable se résume dans les quatre buts suivants :

- établir des réseaux représentatifs de l'héritage naturel et culturel du Canada;
- protéger l'intégrité écologique et commémorative;
- s'assurer que les partenaires de Parcs Canada et le public comprennent les valeurs d'intégrité commémorative et écologique et obtenir leur soutien;
- améliorer la gérance environnementale dans la gestion de nos opérations.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Domaines de planification horizontale pour le développement durable au gouvernement	*Participation de Parcs Canada*
• Stratégie fédérale de développement durable pour le Nord	✔
• Développement durable dans les activités du gouvernement	✔
• Productivité par l'éco-efficacité	
• Promotion du développement durable dans les collectivités	✔
• Indicateurs et rapports de développement durable/connaissances et renseignements	✔
• Aspects internationaux du développement durable	
• Développement durable et santé	
• Aspects sociaux du développement durable	✔

Parcs Canada, en poursuivant ces buts, contribue également au programme général de développement durable du gouvernement. Au cours de la dernière année, on a beaucoup porté attention à la définition et à la clarification des domaines où, dans l'ensemble du gouvernement, il faut coordonner l'action concernant les grandes questions de développement durable. Huit domaines de coordination et de planification horizontale ont été définis au gouvernement par un réseau interministériel du développement durable. Le lien entre les buts précis, les objectifs et les mesures prises de Parcs Canada et le programme de planification horizontale et d'action du gouvernement est présenté dans les encadrés tout au long de la Stratégie.

Dans certains cas, la capacité de Parcs Canada d'exécuter certaines actions en particulier et d'atteindre certains objectifs posés dans le présent document est limitée par les pressions financières qui pèsent sur l'organisation. Parcs Canada continue de poursuivre des stratégies de financement pour trouver des solutions. Lorsque notre capacité d'exécuter certaines activités ou de répondre à des objectifs spécifiques est mise en jeu par le financement, nous le signalons par des notes appropriées.

But 1 Établir des réseaux représentatifs de l'héritage naturel et culturel du Canada

Il est reconnu qu'il faut sauvegarder et protéger les espèces végétales, animales et marines et leurs écosystèmes en tant que « condition *sine qua non* du développement soutenable[3] ». Outre leur valeur intrinsèque, la préservation de régions et d'espèces uniques et représentatives assure les options biologiques et la souplesse pour répondre, dans l'avenir, aux conditions imprévues et changeantes de l'environnement, de même qu'aux exigences sociales et économiques. Les parcs nationaux et les autres aires protégées, en particulier lorsqu'on les considère dans un contexte plus large d'écosystèmes, sont des moyens importants d'assurer cette protection.

Parcs Canada est guidé, dans ses efforts de protection des écosystèmes terrestres, par le *Plan du réseau des parcs nationaux*. Le plan divise le Canada en 39 régions naturelles distinctes basées sur la

---

3 Rapport Brundtland, Notre avenir à tous, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), Les Éditions du Fleuve, 1987, p. 197.

Domaines de planification horizontale pour le développement durable au gouvernement	*Participation de Parcs Canada*
• Stratégie fédérale de développement durable pour le Nord	✔
• Développement durable dans les activités du gouvernement	✔
• Productivité par l'éco-efficacité	
• Promotion du développement durable dans les collectivités	✔
• Indicateurs et rapports de développement durable/connaissances et renseignements	✔
• Aspects internationaux du développement durable	
• Développement durable et santé	
• Aspects sociaux du développement durable	✔

Parcs Canada, en poursuivant ces buts, contribue également au programme général de développement durable du gouvernement. Au cours de la dernière année, on a beaucoup porté attention à la définition et à la clarification des domaines où, dans l'ensemble du gouvernement, il faut coordonner l'action concernant les grandes questions de développement durable. Huit domaines de coordination et de planification horizontale ont été définis au gouvernement par un réseau interministériel du développement durable. Le lien entre les buts précis, les objectifs et les mesures prises de Parcs Canada et le programme de planification horizontale et d'action du gouvernement est présenté dans les encadrés tout au long de la Stratégie.

Dans certains cas, la capacité de Parcs Canada d'exécuter certaines actions en particulier et d'atteindre certains objectifs posés dans le présent document est limitée par les pressions financières qui pèsent sur l'organisation. Parcs Canada continue de poursuivre des stratégies de financement pour trouver des solutions. Lorsque notre capacité d'exécuter certaines activités ou de répondre à des objectifs spécifiques est mise en jeu par le financement, nous le signalons par des notes appropriées.

But 1 Établir des réseaux représentatifs de l'héritage naturel et culturel du Canada

Il est reconnu qu'il faut sauvegarder et protéger les espèces végétales, animales et marines et leurs écosystèmes en tant que « condition *sine qua non* du développement soutenable[3] ». Outre leur valeur intrinsèque, la préservation de régions et d'espèces uniques et représentatives assure les options biologiques et la souplesse pour répondre, dans l'avenir, aux conditions imprévues et changeantes de l'environnement, de même qu'aux exigences sociales et économiques. Les parcs nationaux et les autres aires protégées, en particulier lorsqu'on les considère dans un contexte plus large d'écosystèmes, sont des moyens importants d'assurer cette protection.

Parcs Canada est guidé, dans ses efforts de protection des écosystèmes terrestres, par le *Plan du réseau des parcs nationaux*. Le plan divise le Canada en 39 régions naturelles distinctes basées sur la

[3] Rapport Brundtland, Notre avenir à tous, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), Les Éditions du Fleuve, 1987, p. 197.

géologie, la physiographie et la végétation, et guide les efforts de création de nouveaux parcs nationaux. Le réseau des parcs nationaux a pour objet de représenter les 39 régions naturelles par un parc national. Vingt-cinq de ces régions sont maintenant représentées par un ou plusieurs des 39 parcs nationaux et réserves de parc national. Ces parcs et réserves couvrent une superficie de 244 540 kilomètres carrés, ce qui représente 2,6 p. 100 de la masse continentale totale du Canada.

Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création des aires marines nationales de conservation. Intitulé *D'un océan à l'autre* (1995), le Plan divise les eaux océaniques du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles. Trois régions marines sont actuellement représentées dans le réseau, et une entente fédérale-provinciale existante prévoit la représentation de deux autres.

La création de parcs nationaux et d'aires marines de conservation est fondamentalement un exercice dans la prise de décisions sur le développement durable qui oblige à un examen et à un équilibrage complexes d'une foule de facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Les premières étapes du processus comprennent l'identification des aires représentatives et la sélection de lieux possibles, d'après les meilleures sciences environnementales et naturelles existantes. Suivent ensuite une évaluation approfondie de la faisabilité et des négociations pour la création de ces endroits. Ce processus comprend de nombreuses consultations publiques sur divers sujets liés aux modèles traditionnels d'utilisation, les autres utilisations futures possibles, de même que les options de régie et de gestion des ressources, par exemple, l'examen des revendications territoriales globales des Autochtones. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada s'engage à suivre ce processus pour faire progresser le programme de création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines de conservation. Mais pour atteindre les objectifs présentés ci-dessous, Parcs Canada a besoin de fonds additionnels.

Objectif 1.1 Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions non représentées

ACTIVITÉ	CIBLES
• Mener des études de faisabilité, négocier des ententes de création de parcs et d'aires marines nationales de conservation et acquérir et regrouper des terres (si Parcs Canada obtient de nouveaux fonds).	• Créer trois nouveaux parcs nationaux dans les régions non représentées au cours des trois prochaines années. • Créer deux nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des trois prochaines années. • Mener des études de faisabilité pour quatre autres parcs nationaux et deux aires marines nationales de conservation au cours des trois prochaines années.

La protection et la conservation des lieux historiques nationaux et la connaissance et l'appréciation de personnalités, d'événements et d'endroits d'importance historique nationale ne sont pas moins exigeantes. Les lieux historiques nationaux et d'autres endroits du patrimoine culturel favorisent une éthique de réutilisation et la protection des ressources précieuses, indispensables à l'intégration du développement durable dans la mosaïque de la vie canadienne. Ils peuvent favoriser une utilisation viable et permanente du patrimoine bâti et du patrimoine culturel sur place de la nation et jouent un rôle important, avec les parcs nationaux et les aires marines de conservation, dans l'évolution d'une industrie touristique durable.

Thème de planification horizontale et d'action
Aspects sociaux et culturels du développement durable

L'établissement et la protection des parcs nationaux et des aires marines de conservation sont surtout axés sur le pilier environnemental du développement durable (DD) quoiqu'ils touchent aussi les aspects sociaux et économiques du DD. Par exemple, l'établissement des parcs nationaux comporte une entente selon laquelle les communautés locales peuvent poursuivre leurs habitudes traditionnelles d'utilisation des terres à l'intérieur des parcs (c'est-à-dire, la chasse ou l'exploitation forestière). De même, des ententes novatrices sur la gérance des parcs ont été élaborées avec les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir et à renforcer le tissu social des collectivités dans les parcs et aux environs.

Bien que la protection de la biodiversité dans les parcs nationaux produise des bienfaits sociaux et économiques secondaires pour les collectivités et les personnes vivant près des parcs nationaux, ce n'est pas l'orientation première de la présente activité. À l'opposé, le travail de Parcs Canada visant à protéger et à préserver d'importants exemples de l'histoire et de la culture du Canada est étroitement lié à la dimension sociale et culturelle du développement durable. L'importance de la dimension culturelle du développement durable est habilement résumé par Gro Brundtland, ancien président de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Si nous voulons réussir, nous devons être conscients du contexte historique et social de nos existences, et bâtir notre avenir sur cette conscience. La culture est le cadre dans lequel se développent les êtres humains, et notre patrimoine culturel contribue à notre compréhension du contexte, de la continuité et de l'identité. C'est pourquoi nous avons une responsabilité particulière pour la préservation de nos monuments culturels.

Gro Harlem Brundtland, 1994 (Traduction)

Dans « *Four Norwegian Cultural Treasures* » une brochure sur les trésors culturels norvégiens publiée par la Norwegian National Commission pour l'UNESCO.

Depuis les années 1970, plus de 20 p. 100 des endroits historiques du Canada ont disparu. Les endroits historiques sont encore soumis à des menaces importantes parce que les changements considérables survenus dans l'économie peuvent entraîner l'abandon ou la marginalisation de l'infrastructure commerciale, industrielle, religieuse, résidentielle et publique de valeur patrimoniale importante. Les organisations patrimoniales comme Parcs Canada subiront de plus en plus de pressions pour aider les propriétaires à trouver de nouveaux moyens d'utiliser et de protéger ces propriétés.

Le travail de Parcs Canada dans ce domaine est guidé par le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*. Ce Plan décrit un cadre thématique, fait état des progrès réalisés jusqu'à maintenant et souligne les aspects moins bien représentés de l'histoire canadienne. Plus important encore, il décrit trois priorités stratégiques de commémoration : l'histoire des peuples autochtones, celle des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada s'efforcera d'accroître le nombre de désignations, en particulier dans les régions non représentées, et de contribuer directement à la création et à la protection de nouveaux lieux historiques nationaux.

géologie, la physiographie et la végétation, et guide les efforts de création de nouveaux parcs nationaux. Le réseau des parcs nationaux a pour objet de représenter les 39 régions naturelles par un parc national. Vingt-cinq de ces régions sont maintenant représentées par un ou plusieurs des 39 parcs nationaux et réserves de parc national. Ces parcs et réserves couvrent une superficie de 244 540 kilomètres carrés, ce qui représente 2,6 p. 100 de la masse continentale totale du Canada.

Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création des aires marines nationales de conservation. Intitulé *D'un océan à l'autre* (1995), le Plan divise les eaux océaniques du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles. Trois régions marines sont actuellement représentées dans le réseau, et une entente fédérale-provinciale existante prévoit la représentation de deux autres.

La création de parcs nationaux et d'aires marines de conservation est fondamentalement un exercice dans la prise de décisions sur le développement durable qui oblige à un examen et à un équilibrage complexes d'une foule de facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Les premières étapes du processus comprennent l'identification des aires représentatives et la sélection de lieux possibles, d'après les meilleures sciences environnementales et naturelles existantes. Suivent ensuite une évaluation approfondie de la faisabilité et des négociations pour la création de ces endroits. Ce processus comprend de nombreuses consultations publiques sur divers sujets liés aux modèles traditionnels d'utilisation, les autres utilisations futures possibles, de même que les options de régie et de gestion des ressources, par exemple, l'examen des revendications territoriales globales des Autochtones. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada s'engage à suivre ce processus pour faire progresser le programme de création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines de conservation. Mais pour atteindre les objectifs présentés ci-dessous, Parcs Canada a besoin de fonds additionnels.

Objectif 1.1 Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions non représentées

ACTIVITÉ	CIBLES
• Mener des études de faisabilité, négocier des ententes de création de parcs et d'aires marines nationales de conservation et acquérir et regrouper des terres (si Parcs Canada obtient de nouveaux fonds).	• Créer trois nouveaux parcs nationaux dans les régions non représentées au cours des trois prochaines années. • Créer deux nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des trois prochaines années. • Mener des études de faisabilité pour quatre autres parcs nationaux et deux aires marines nationales de conservation au cours des trois prochaines années.

La protection et la conservation des lieux historiques nationaux et la connaissance et l'appréciation de personnalités, d'événements et d'endroits d'importance historique nationale ne sont pas moins exigeantes. Les lieux historiques nationaux et d'autres endroits du patrimoine culturel favorisent une éthique de réutilisation et la protection des ressources précieuses, indispensables à l'intégration du développement durable dans la mosaïque de la vie canadienne. Ils peuvent favoriser une utilisation viable et permanente du patrimoine bâti et du patrimoine culturel sur place de la nation et jouent un rôle important, avec les parcs nationaux et les aires marines de conservation, dans l'évolution d'une industrie touristique durable.

Thème de planification horizontale et d'action
Aspects sociaux et culturels du développement durable

L'établissement et la protection des parcs nationaux et des aires marines de conservation sont surtout axés sur le pilier environnemental du développement durable (DD) quoiqu'ils touchent aussi les aspects sociaux et économiques du DD. Par exemple, l'établissement des parcs nationaux comporte une entente selon laquelle les communautés locales peuvent poursuivre leurs habitudes traditionnelles d'utilisation des terres à l'intérieur des parcs (c'est-à-dire, la chasse ou l'exploitation forestière). De même, des ententes novatrices sur la gérance des parcs ont été élaborées avec les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir et à renforcer le tissu social des collectivités dans les parcs et aux environs.

Bien que la protection de la biodiversité dans les parcs nationaux produise des bienfaits sociaux et économiques secondaires pour les collectivités et les personnes vivant près des parcs nationaux, ce n'est pas l'orientation première de la présente activité. À l'opposé, le travail de Parcs Canada visant à protéger et à préserver d'importants exemples de l'histoire et de la culture du Canada est étroitement lié à la dimension sociale et culturelle du développement durable. L'importance de la dimension culturelle du développement durable est habilement résumé par Gro Brundtland, ancien président de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Si nous voulons réussir, nous devons être conscients du contexte historique et social de nos existences, et bâtir notre avenir sur cette conscience. La culture est le cadre dans lequel se développent les êtres humains, et notre patrimoine culturel contribue à notre compréhension du contexte, de la continuité et de l'identité. C'est pourquoi nous avons une responsabilité particulière pour la préservation de nos monuments culturels.

Gro Harlem Brundtland, 1994 (Traduction)

Dans « *Four Norwegian Cultural Treasures* » une brochure sur les trésors culturels norvégiens publiée par la Norwegian National Commission pour l'UNESCO.

Depuis les années 1970, plus de 20 p. 100 des endroits historiques du Canada ont disparu. Les endroits historiques sont encore soumis à des menaces importantes parce que les changements considérables survenus dans l'économie peuvent entraîner l'abandon ou la marginalisation de l'infrastructure commerciale, industrielle, religieuse, résidentielle et publique de valeur patrimoniale importante. Les organisations patrimoniales comme Parcs Canada subiront de plus en plus de pressions pour aider les propriétaires à trouver de nouveaux moyens d'utiliser et de protéger ces propriétés.

Le travail de Parcs Canada dans ce domaine est guidé par le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*. Ce Plan décrit un cadre thématique, fait état des progrès réalisés jusqu'à maintenant et souligne les aspects moins bien représentés de l'histoire canadienne. Plus important encore, il décrit trois priorités stratégiques de commémoration : l'histoire des peuples autochtones, celle des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada s'efforcera d'accroître le nombre de désignations, en particulier dans les régions non représentées, et de contribuer directement à la création et à la protection de nouveaux lieux historiques nationaux.

Objectif 1.2	Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale
ACTIVITÉS	**CIBLES**
• Mener des consultations et soutenir la recherche afin de déterminer et de désigner des lieux historiques nationaux. • Participer à la création et à la protection de lieux historiques nationaux particuliers (si Parcs Canada obtient de nouveaux fonds).	• Désigner 135 nouveaux lieux, personnes et événements au cours des cinq prochaines années, dont 55 commémoreront l'histoire des Autochtones, l'histoire des femmes et celle des collectivités ethnoculturelles. • Conclure 10 nouvelles ententes à frais partagés au cours des trois prochaines années.

But 2 Protéger l'intégrité écologique et commémorative

La première responsabilité de Parcs Canada est la gestion de ses ressources patrimoniales pour les générations actuelles et futures. Le défi à relever pour s'acquitter de cette responsabilité est immense.

Le concept de l'intégrité écologique a été élaboré d'abord par rapport aux parcs nationaux, mais les efforts de Parcs Canada de gérer en fonction de l'intégrité écologique ne sont pas limités aux parcs nationaux. On trouve des valeurs écologiques importantes dans des aires qui sont gérées en fonction des ressources culturelles. Parcs Canada s'efforce de maintenir ces valeurs écologiques. Cependant, dans le contexte de cette stratégie de développement durable, nous nous attachons particulièrement à l'intégrité écologique des parcs nationaux. Les défis liés à l'intégrité écologique ont été clairement décrits dans le récent *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux canadiens.*

Dans sa réponse à ce rapport, Parcs Canada s'est attaché à quatre thèmes clés. Ils comprennent le renouvellement de l'orientation interne de Parcs Canada sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, l'amélioration de la planification et de l'établissement des rapports sur l'intégrité écologique, les modifications apportées aux lois et aux politiques pour garantir la protection de l'intégrité écologique et une plus grande insistance sur les partenariats avec des inervenants afin de mettre en pratique une méthode de gestion des écosystèmes. Le partenariat sera surtout axé sur l'accroissement et le renforcement des rapports avec les peuples autochtones afin d'améliorer la protection des parcs nationaux. En tant qu'organisme gouvernemental clé œuvrant à protéger les espèces en danger de disparition, Parcs Canada élaborera et mettra aussi en œuvre des nouveaux plans de rétablissement des espèces à risque.

Objectif 2.1	Améliorer l'intégrité écologique
ACTIVITÉS	**CIBLES**
• Mettre en œuvre le Plan national d'action en réponse au Groupe sur l'intégration écologique des parcs nationaux du Canada. • Préparer et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces à risque sur les terres administrées par Parcs Canada, en collaboration avec d'autres organismes.	• Faire rapport annuellement sur l'état de la mise en œuvre. • Diriger la mise en œuvre de plans de rétablissement de huit espèces d'ici à mars 2004.

Thème de planification horizontale et d'action
Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord

Parcs Canada est déjà très présent dans le Nord en gérant 10 parcs nationaux ou réserves de parc national, un site naturel et cinq lieux historiques nationaux. Des bureaux existent dans le Nord dont quatre dans des collectivités du Yukon, six dans les Territoires du Nord-Ouest et quatre au Nunavut. Parcs Canada emploie directement plus de 240 habitants du Nord, dont plus de 20 p. 100 sont des Autochtones. Avec les plans d'achèvement du réseau des parcs nationaux et d'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux cela ne fera qu'accroître la présence de Parcs Canada dans le nord du Canada.

L'ébauche de la Stratégie fédérale pour le Nord décrit les thèmes de la planification horizontale et de l'action pour répondre aux préoccupations des habitants du Nord en matière de développement durable. Parcs Canada contribue considérablement à **quatre** de ces thèmes.

Parcs Canada appuie **l'amélioration de la santé humaine et des milieux nordiques naturels** par la création et la gérance de parcs nationaux et de réserves de parc national. Ces aires écologiques protégées assurent la biodiversité indigène. Notre orientation croissante à l'Agence en faveur du maintien de l'intégrité écologique contribuera à toute mesure prise en réaction au changement climatique et à d'autres problèmes environnementaux. Parcs Canada veut créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc pour faire avancer son objectif d'achèvement du réseau des parcs nationaux. La gérance du patrimoine culturel est fermement axée sur l'intégrité commémorative. Nous cherchons également à améliorer la commémoration de l'important patrimoine autochtone dans le Nord. La planification et les mesures intersectorielles peuvent nous aider à progresser à cet égard.

Par la création de parcs, Parcs Canada appuie **la mise en place de nouveaux systèmes de régie** dans le Nord, un autre thème de la Stratégie de développement durable dans le Nord. Des conseils de gestion sont habituellement créés et des membres de la collectivité autochtone et du gouvernement fédéral y siègent pour conseiller le ministre sur la gestion du parc national. Les droits traditionnels de récolte dans les parcs nationaux sont reconnus dans les règlements des revendications territoriales. Dans ce contexte, Parcs Canada favorise également **l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord**, un autre des thèmes de la Stratégie de développement durable dans le Nord, en se servant des connaissances traditionnelles pour gérer le parc, planifier et gérer les récoltes et mener des évaluations environnementales des projets de Parcs Canada.

Finalement, la présence physique de Parcs Canada, par l'emploi direct et les efforts de l'industrie touristique, contribue **à construire et à soutenir des collectivités** dans de nombreuses régions du Nord. Nos efforts à cet égard, axés le plus possible sur des opérations durables, peuvent donner de bons exemples et créer des occasions de planification et d'action intersectorielles.

Nos défis liés à la protection des ressources culturelles et au maintien de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux sont également considérables. Des ressources culturelles telles que des sites archéologiques, des artefacts et des bâtiments historiques existent dans les parcs nationaux tout comme dans les lieux historiques. Les efforts de Parcs Canada de protéger les valeurs culturelles s'étendent à toutes les propriétés dont nous avons la responsabilité. Il faut améliorer tant notre planification que nos rapports concernant l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Objectif 1.2 Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale

ACTIVITÉS	CIBLES
• Mener des consultations et soutenir la recherche afin de déterminer et de désigner des lieux historiques nationaux.	• Désigner 135 nouveaux lieux, personnes et événements au cours des cinq prochaines années, dont 55 commémoreront l'histoire des Autochtones, l'histoire des femmes et celle des collectivités ethnoculturelles.
• Participer à la création et à la protection de lieux historiques nationaux particuliers (si Parcs Canada obtient de nouveaux fonds).	• Conclure 10 nouvelles ententes à frais partagés au cours des trois prochaines années.

But 2 Protéger l'intégrité écologique et commémorative

La première responsabilité de Parcs Canada est la gestion de ses ressources patrimoniales pour les générations actuelles et futures. Le défi à relever pour s'acquitter de cette responsabilité est immense.

Le concept de l'intégrité écologique a été élaboré d'abord par rapport aux parcs nationaux, mais les efforts de Parcs Canada de gérer en fonction de l'intégrité écologique ne sont pas limités aux parcs nationaux. On trouve des valeurs écologiques importantes dans des aires qui sont gérées en fonction des ressources culturelles. Parcs Canada s'efforce de maintenir ces valeurs écologiques. Cependant, dans le contexte de cette stratégie de développement durable, nous nous attachons particulièrement à l'intégrité écologique des parcs nationaux. Les défis liés à l'intégrité écologique ont été clairement decrits dans le récent *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux canadiens*.

Dans sa réponse à ce rapport, Parcs Canada s'est attaché à quatre thèmes clés. Ils comprennent le renouvellement de l'orientation interne de Parcs Canada sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, l'amélioration de la planification et de l'établissement des rapports sur l'intégrité écologique, les modifications apportées aux lois et aux politiques pour garantir la protection de l'intégrité écologique et une plus grande insistance sur les partenariats avec des inervenants afin de mettre en pratique une méthode de gestion des écosystèmes. Le partenariat sera surtout axé sur l'accroissement et le renforcement des rapports avec les peuples autochtones afin d'améliorer la protection des parcs nationaux. En tant qu'organisme gouvernemental clé œuvrant à protéger les espèces en danger de disparition, Parcs Canada élaborera et mettra aussi en œuvre des nouveaux plans de rétablissement des espèces à risque.

Objectif 2.1 Améliorer l'intégrité écologique

ACTIVITÉS	CIBLES
• Mettre en œuvre le Plan national d'action en réponse au Groupe sur l'intégration écologique des parcs nationaux du Canada.	• Faire rapport annuellement sur l'état de la mise en œuvre.
• Préparer et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces à risque sur les terres administrées par Parcs Canada, en collaboration avec d'autres organismes.	• Diriger la mise en œuvre de plans de rétablissement de huit espèces d'ici à mars 2004.

Thème de planification horizontale et d'action
Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord

Parcs Canada est déjà très présent dans le Nord en gérant 10 parcs nationaux ou réserves de parc national, un site naturel et cinq lieux historiques nationaux. Des bureaux existent dans le Nord dont quatre dans des collectivités du Yukon, six dans les Territoires du Nord-Ouest et quatre au Nunavut. Parcs Canada emploie directement plus de 240 habitants du Nord, dont plus de 20 p. 100 sont des Autochtones. Avec les plans d'achèvement du réseau des parcs nationaux et d'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux cela ne fera qu'accroître la présence de Parcs Canada dans le nord du Canada.

L'ébauche de la Stratégie fédérale pour le Nord décrit les thèmes de la planification horizontale et de l'action pour répondre aux préoccupations des habitants du Nord en matière de développement durable. Parcs Canada contribue considérablement à **quatre** de ces thèmes.

Parcs Canada appuie **l'amélioration de la santé humaine et des milieux nordiques naturels** par la création et la gérance de parcs nationaux et de réserves de parc national. Ces aires écologiques protégées assurent la biodiversité indigène. Notre orientation croissante à l'Agence en faveur du maintien de l'intégrité écologique contribuera à toute mesure prise en réaction au changement climatique et à d'autres problèmes environnementaux. Parcs Canada veut créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc pour faire avancer son objectif d'achèvement du réseau des parcs nationaux. La gérance du patrimoine culturel est fermement axée sur l'intégrité commémorative. Nous cherchons également à améliorer la commémoration de l'important patrimoine autochtone dans le Nord. La planification et les mesures intersectorielles peuvent nous aider à progresser à cet égard.

Par la création de parcs, Parcs Canada appuie **la mise en place de nouveaux systèmes de régie** dans le Nord, un autre thème de la Stratégie de développement durable dans le Nord. Des conseils de gestion sont habituellement créés et des membres de la collectivité autochtone et du gouvernement fédéral y siègent pour conseiller le ministre sur la gestion du parc national. Les droits traditionnels de récolte dans les parcs nationaux sont reconnus dans les règlements des revendications territoriales. Dans ce contexte, Parcs Canada favorise également **l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord**, un autre des thèmes de la Stratégie de développement durable dans le Nord, en se servant des connaissances traditionnelles pour gérer le parc, planifier et gérer les récoltes et mener des évaluations environnementales des projets de Parcs Canada.

Finalement, la présence physique de Parcs Canada, par l'emploi direct et les efforts de l'industrie touristique, contribue **à construire et à soutenir des collectivités** dans de nombreuses régions du Nord. Nos efforts à cet égard, axés le plus possible sur des opérations durables, peuvent donner de bons exemples et créer des occasions de planification et d'action intersectorielles.

Nos défis liés à la protection des ressources culturelles et au maintien de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux sont également considérables. Des ressources culturelles telles que des sites archéologiques, des artefacts et des bâtiments historiques existent dans les parcs nationaux tout comme dans les lieux historiques. Les efforts de Parcs Canada de protéger les valeurs culturelles s'étendent à toutes les propriétés dont nous avons la responsabilité. Il faut améliorer tant notre planification que nos rapports concernant l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Le document de base d'un plan directeur d'un lieu historique national est un énoncé d'intégrité commémorative qui précise ce qui fait l'importance d'un lieu et les conditions à respecter pour que les valeurs et les ressources ne soient pas endommagées et que les messages d'importance nationale sur les lieux soient efficacement communiqués. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada s'emploiera à établir des énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux qu'il administre, ce qui assurera pour la première fois une base cohérente pour la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux et de leurs ressources connexes.

Depuis 1998, les lieux historiques nationaux doivent, en vertu de la loi, déposer des plans directeurs au Parlement dans lesquels sont décrites une vision à long terme du lieu et des mesures de gestion à plus court terme. Parcs Canada s'emploiera à achever les plans directeurs de tous les lieux qu'il administre d'ici à décembre 2003. Enfin, nous augmenterons le nombre de lieux pour lesquels l'intégrité commémorative comme telle a été évaluée.

Objectif 2.2 Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux

ACTIVITÉS	CIBLES
• Terminer les plans directeurs des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.	• Réaliser des nouveaux plans directeurs pour 145 lieux historiques nationaux d'ici à décembre 2003.
• Évaluer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.	• Réaliser 15 nouvelles évaluations de lieux d'ici à mars 2002 et 15 autres d'ici à mars 2004.

But 3 S'assurer que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent les valeurs d'intégrité commémorative et écologique et obtenir leur soutien

L'interprétation et la diffusion externe sont des outils indispensables pour communiquer l'importance des aires protégées et sensibiliser le public aux menaces auxquelles sont soumis les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Il faut offrir une interprétation et des activités de diffusion externe intéressantes, captivantes et agréables qui comprennent des messages sur l'utilisation appropriée et durable et qui incitent les gens à se porter à la défense de la protection des écosystèmes et des ressources patrimoniales.

Parcs Canada a commencé à élaborer des messages cohérents dans l'ensemble du réseau autour des thèmes de la protection et de l'intégrité écologique et commémorative. Il faut encore d'autres travaux pour mettre en œuvre le programme du renouveau de la mise en valeur du patrimoine, notamment communiquer les messages dans les régions urbaines grâce à des programmes et à des installations de diffusion externe dans les collectivités, aux jeunes du Canada et trouver de meilleurs moyens de mesurer les répercussions de nos messages sur le public et nos auditoires cibles particuliers.

Objectif 3.1 Sensibiliser le public, lui faire comprendre et l'amener à appuyer les valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux

ACTIVITÉ	CIBLE
• Renforcer les messages sur l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative et leur communication.	• Élaborer la mise en œuvre d'ici à janvier 2002.

Parcs Canada doit également influencer les attentes des visiteurs et de ses partenaires de l'industrie touristique au sujet des activités et des expériences appropriées dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux. Le but est d'attirer le bon nombre de visiteurs, aux bons moments et aux bons endroits afin de minimiser l'influence de ces visiteurs sur les ressources confiées à la gérance de Parcs Canada.

Objectif 3.2 Gérer les attentes des visiteurs afin de minimiser les répercussions sur les ressources patrimoniales

ACTIVITÉ	CIBLE
• Collaborer avec l'industrie touristique afin d'influencer les messages et les pratiques, et de les faire correspondre aux valeurs de l'intégrité écologique et commémorative.	• Élaborer un cadre d'évaluation d'ici à mars 2002 et procéder à l'évaluation d'ici à mars 2003.

But 4 Améliorer la gérance environnementale dans la gestion de nos opérations

Parcs Canada est un chef de file dans la gérance des ressources naturelles et culturelles. Les intervenants et le public le reconnaissent et s'attendent à ce que les activités et installations de Parcs Canada soient gérées de façon à ne compromettre aucune valeur de la gérance. Parcs Canada a donc une responsabilité spéciale dans son mode de gestion des installations des parcs et des lieux, des collectivités des parcs et des activités commerciales.

Activités de Parcs Canada

Parcs Canada est l'un des 10 principaux ministères du gouvernement fédéral chargés de fonctions de garde partout au pays. Il s'occupe d'édifices qui représentent une superficie d'environ 512 000 mètres carrés. Parcs Canada gère également des biens dont la valeur de remplacement atteint environ sept milliards de dollars. Un examen national des biens, réalisé en 1998 et mis à jour en 1999, a révélé que le cycle de vie prévu de la majeure partie des biens est maintenant dépassé et que l'état des deux tiers d'entre eux est actuellement de passable à pauvre. La détérioration de la qualité des biens limite la capacité de respecter les normes actuelles en environnement.

Dans son rapport, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux a exprimé ses inquiétudes au sujet de cette situation, puisque l'état de ces installations a des effets négatifs sur les conditions écologiques dans les parcs. Les besoins d'investissement pour la durabilité à long terme sont de l'ordre de 95 millions de dollars par année au-delà des niveaux actuels. Parcs Canada cherche à obtenir de nouveaux fonds, et a l'intention d'incorporer des concepts et des mesures environnementales innovatrices afin de minimiser l'empreinte écologique des installations au fur et à mesure de leur réfection. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada mettra l'accent sur l'écologisation des opérations des parcs et des infrastructures.

En 1997, Parcs Canada a élaboré un Cadre national de gestion de l'environnement dans lequel sont précisés 14 aspects opérationnels de l'environnement qui, ensemble, indiquent l'envergure des interactions environnementales des opérations de Parcs Canada. Ces aspects entrent dans trois catégories naturelles, énumérées ci-après par ordre de priorité :

- *les obligations légales* (biphényles polychlorés (BPC), les réservoirs de stockage des produits pétroliers, l'utilisation et la gestion des hydrocarbures hydrogénés);

Le document de base d'un plan directeur d'un lieu historique national est un énoncé d'intégrité commémorative qui précise ce qui fait l'importance d'un lieu et les conditions à respecter pour que les valeurs et les ressources ne soient pas endommagées et que les messages d'importance nationale sur les lieux soient efficacement communiqués. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada s'emploiera à établir des énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux qu'il administre, ce qui assurera pour la première fois une base cohérente pour la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux et de leurs ressources connexes.

Depuis 1998, les lieux historiques nationaux doivent, en vertu de la loi, déposer des plans directeurs au Parlement dans lesquels sont décrites une vision à long terme du lieu et des mesures de gestion à plus court terme. Parcs Canada s'emploiera à achever les plans directeurs de tous les lieux qu'il administre d'ici à décembre 2003. Enfin, nous augmenterons le nombre de lieux pour lesquels l'intégrité commémorative comme telle a été évaluée.

Objectif 2.2 Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux

ACTIVITÉS	CIBLES
• Terminer les plans directeurs des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.	• Réaliser des nouveaux plans directeurs pour 145 lieux historiques nationaux d'ici à décembre 2003.
• Évaluer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.	• Réaliser 15 nouvelles évaluations de lieux d'ici à mars 2002 et 15 autres d'ici à mars 2004.

But 3 S'assurer que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent les valeurs d'intégrité commémorative et écologique et obtenir leur soutien

L'interprétation et la diffusion externe sont des outils indispensables pour communiquer l'importance des aires protégées et sensibiliser le public aux menaces auxquelles sont soumis les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Il faut offrir une interprétation et des activités de diffusion externe intéressantes, captivantes et agréables qui comprennent des messages sur l'utilisation appropriée et durable et qui incitent les gens à se porter à la défense de la protection des écosystèmes et des ressources patrimoniales.

Parcs Canada a commencé à élaborer des messages cohérents dans l'ensemble du réseau autour des thèmes de la protection et de l'intégrité écologique et commémorative. Il faut encore d'autres travaux pour mettre en œuvre le programme du renouveau de la mise en valeur du patrimoine, notamment communiquer les messages dans les régions urbaines grâce à des programmes et à des installations de diffusion externe dans les collectivités, aux jeunes du Canada et trouver de meilleurs moyens de mesurer les répercussions de nos messages sur le public et nos auditoires cibles particuliers.

Objectif 3.1 Sensibiliser le public, lui faire comprendre et l'amener à appuyer les valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux

ACTIVITÉ	CIBLE
• Renforcer les messages sur l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative et leur communication.	• Élaborer la mise en œuvre d'ici à janvier 2002.

Parcs Canada doit également influencer les attentes des visiteurs et de ses partenaires de l'industrie touristique au sujet des activités et des expériences appropriées dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux. Le but est d'attirer le bon nombre de visiteurs, aux bons moments et aux bons endroits afin de minimiser l'influence de ces visiteurs sur les ressources confiées à la gérance de Parcs Canada.

Objectif 3.2 Gérer les attentes des visiteurs afin de minimiser les répercussions sur les ressources patrimoniales

ACTIVITÉ	CIBLE
• Collaborer avec l'industrie touristique afin d'influencer les messages et les pratiques, et de les faire correspondre aux valeurs de l'intégrité écologique et commémorative.	• Élaborer un cadre d'évaluation d'ici à mars 2002 et procéder à l'évaluation d'ici à mars 2003.

But 4 Améliorer la gérance environnementale dans la gestion de nos opérations

Parcs Canada est un chef de file dans la gérance des ressources naturelles et culturelles. Les intervenants et le public le reconnaissent et s'attendent à ce que les activités et installations de Parcs Canada soient gérées de façon à ne compromettre aucune valeur de la gérance. Parcs Canada a donc une responsabilité spéciale dans son mode de gestion des installations des parcs et des lieux, des collectivités des parcs et des activités commerciales.

Activités de Parcs Canada

Parcs Canada est l'un des 10 principaux ministères du gouvernement fédéral chargés de fonctions de garde partout au pays. Il s'occupe d'édifices qui représentent une superficie d'environ 512 000 mètres carrés. Parcs Canada gère également des biens dont la valeur de remplacement atteint environ sept milliards de dollars. Un examen national des biens, réalisé en 1998 et mis à jour en 1999, a révélé que le cycle de vie prévu de la majeure partie des biens est maintenant dépassé et que l'état des deux tiers d'entre eux est actuellement de passable à pauvre. La détérioration de la qualité des biens limite la capacité de respecter les normes actuelles en environnement.

Dans son rapport, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux a exprimé ses inquiétudes au sujet de cette situation, puisque l'état de ces installations a des effets négatifs sur les conditions écologiques dans les parcs. Les besoins d'investissement pour la durabilité à long terme sont de l'ordre de 95 millions de dollars par année au-delà des niveaux actuels. Parcs Canada cherche à obtenir de nouveaux fonds, et a l'intention d'incorporer des concepts et des mesures environnementales innovatrices afin de minimiser l'empreinte écologique des installations au fur et à mesure de leur réfection. Au cours des trois prochaines années, Parcs Canada mettra l'accent sur l'écologisation des opérations des parcs et des infrastructures.

En 1997, Parcs Canada a élaboré un Cadre national de gestion de l'environnement dans lequel sont précisés 14 aspects opérationnels de l'environnement qui, ensemble, indiquent l'envergure des interactions environnementales des opérations de Parcs Canada. Ces aspects entrent dans trois catégories naturelles, énumérées ci-après par ordre de priorité :

- *les obligations légales* (biphényles polychlorés (BPC), les réservoirs de stockage des produits pétroliers, l'utilisation et la gestion des hydrocarbures hydrogénés);

- *les émissions dans l'atmosphère liées à la réponse du Canada à l'Entente de Kyoto sur les gaz à effet de serre* (gestion des flottes, autre transport et équipement, émissions, et conservation de l'énergie);
- *les diverses lignes directrices et politiques auxquelles souscrit Parcs Canada* (gestion des matières dangereuses, gestion des eaux usées, utilisation des pesticides, sites contaminés, gestion des déchets solides, conservation de l'eau et achats écologiques).

Thème de planification horizontale et d'action
Développement durable dans les opérations gouvernementales

Dans le cadre des efforts consacrés à la définition d'orientations communes pour le développement durable dans les opérations gouvernementales, les ministères et les organismes ont collaboré, en juin 2000, à la préparation du document intitulé *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*. Fondé sur les principaux engagements permanents du *Guide de l'écogouvernement*, ce document décrit des pratiques exemplaires dans sept secteurs d'activité. Il propose des baromètres de rendement et des exemples d'objectifs. On peut établir des rapports parmi les ministères en reprenant les cibles proposées comme modèles.

Le *Cadre national révisé de gestion de l'environnement* de Parcs Canada comprend des objectifs précis et des cibles fondés, dans la plus grande mesure possible, sur les modèles présentés dans *Le développement durable des opérations gouvernementales : une approche concertée.*

Parcs Canada s'est fixé des objectifs opérationnels et des cibles pour tous ces aspects et s'est efforcé de les atteindre, ce qu'il continuera à faire tout au long des trois prochaines années. Nous avons toutefois choisi de nous concentrer sur deux groupes d'aspects très prioritaires de cette stratégie, c'est-à-dire les aspects de la réglementation et les aspects liés à la réponse du gouvernement fédéral à l'Entente de Kyoto sur les gaz à effet de serre.

Objectif 4.1 Améliorer la gestion de l'environnement dans toutes les opérations de Parcs Canada

ACTIVITÉS	CIBLES
• S'assurer du respect des règlements dans la gestion des BPC, des réservoirs de stockage des produits pétroliers et des hydrocarbures halogénés.	• Achever les inventaires et établir des méthodes afin de s'assurer de l'entière conformité aux règlements d'ici à septembre 2001.
• Travailler avec notre flotte de véhicules, d'autres équipements et les bâtiments liés aux opérations de Parcs Canada de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.	• Fixer des objectifs en mars 2001 après négociation entre les ministères fédéraux concernés.

Collectivités des parcs nationaux

Parcs Canada gère six collectivités situées dans des parcs nationaux (Field dans le PN Yoho; Jasper dans le PN Jasper; Lake Louise dans le PN Banff; Wasagaming dans le PN du Mont-Riding; Waskesiu dans le PN de Prince Albert; et Waterton Lakes dans le PN des Lacs-Waterton). Par suite des préoccupations exprimées par le public concernant le volume d'aménagement commercial dans la ville de Banff, Parcs Canada s'est engagé à élaborer des plans communautaires pour chacune de ces collectivités[4].

[4] Le périmètre urbain de Banff est autonome depuis 1990. Selon la législation provinciale, un plan communautaire est requis. Le plan communautaire de Banff doit aussi refléter le principe d'une absence nette d'incidence environnementale négative.

Chaque plan communautaire est guidé par les principes d'une absence nette d'incidence environnementale négative, une utilisation appropriée, une gestion responsable de la croissance et le leadership dans la gérance environnementale et la conservation du patrimoine. Jusqu'à maintenant, cinq plans communautaires ont été approuvés et le plan pour Jasper devrait être prêt dans les deux prochaines années. Avec l'introduction du concept d'absence nette d'incidence environnementale négative, chaque plan communautaire devient en fait une stratégie de développement durable au niveau de la collectivité. On travaille maintenant à l'élaboration des indicateurs et des objectifs en matière d'incidence environnementale pour chacune des collectivités. Parcs Canada collaborera avec d'autres ministères fédéraux à la réalisation de cette vision par le biais des programmes fédéraux actuels.

Objectif 4.2 Faire des collectivités des parcs nationaux de petites collectivités durables

ACTIVITÉS	CIBLES
• Collaborer avec des groupes communautaires à l'élaboration de plans communautaires pour les périmètres urbains lorsqu'aucun plan n'a encore été approuvé.	• Achever le plan communautaire de Lake Louise d'ici à septembre 2001 et le plan communautaire de Jasper d'ici à mars 2002.
• Collaborer avec les groupes communautaires à l'élaboration des documents cadres sur l'absence nette d'incidence environnementale négative et des outils de rapport pour chaque périmètre urbain.	• Élaborer six documents cadres et des outils de rapport pour réaliser l'objectif d'absence nette d'incidence environnementale négative d'ici à mars 2003.

Thème de planification horizontale et d'action
Collectivités durables

Les plus petites collectivités des parcs nationaux, Waskesiu, Wasagaming et Waterton, sont des collectivités qui accueillent des visiteurs en saison et dont les populations permanentes sont inférieures à 100 personnes. Elles possèdent des infrastructures physiques bien aménagées dont des routes, des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, de collecte des ordures, d'alimentation en énergie, mais peu d'infrastructures sociales comme des écoles ou des hôpitaux. L'activité dans ces collectivités diminue considérablement en hiver, par rapport à l'été. À l'autre extrémité du spectre, Banff et Jasper possèdent des infrastructures physiques et sociales plus élaborées, des populations permanentes plus considérables et sont des destinations des visiteurs à longueur d'année. Field et Lake Louise sont des collectivités entre ces deux extrêmes.

En tant qu'organisme fédéral responsable des périmètres urbains dans les parcs nationaux, Parcs Canada est au gouvernement dans une situation unique pour influencer le développement de ces collectivités en un idéal de « collectivité écologique ». Parcs Canada et les habitants des collectivités des parcs nationaux comme celle de Banff s'efforcent de concrétiser le concept d'*absence nette d'incidence environnementale négative* pour que Parcs Canada puisse maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Absence nette d'incidence environnementale négative signifie que tous travaillent en concertation pour que la faune, la flore, l'air, l'eau, le sol et les processus qui les lient entre eux ne soient ni meilleurs ni pires demain qu'aujourd'hui. L'effet cumulatif des décisions d'aménagement de ces collectivités sera, dorénavant, sur le bien-être écologique des parcs hôtes, positif et non négatif. Les éléments essentiels de ce principe sont le partage de la responsabilité, le principe de la précaution, les connaissances de base adéquates, des cibles, des indicateurs et la surveillance, de même qu'un processus d'évaluation. Cette approche est d'abord élaborée à Banff, mais Parcs Canada a l'intention de l'appliquer dans toutes les collectivités des parcs nationaux et ailleurs.

« La solution de Banff [...] est une solution qui, à mon avis, peut servir de modèle de gestion environnementale dans les collectivités, pas seulement à l'intérieur des parcs nationaux, mais partout au Canada et dans le monde. »

Ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps,
Banff Crag and Canyon, 12 juillet 2000

- *les émissions dans l'atmosphère liées à la réponse du Canada à l'Entente de Kyoto sur les gaz à effet de serre* (gestion des flottes, autre transport et équipement, émissions, et conservation de l'énergie);
- *les diverses lignes directrices et politiques auxquelles souscrit Parcs Canada* (gestion des matières dangereuses, gestion des eaux usées, utilisation des pesticides, sites contaminés, gestion des déchets solides, conservation de l'eau et achats écologiques).

Thème de planification horizontale et d'action
Développement durable dans les opérations gouvernementales

Dans le cadre des efforts consacrés à la définition d'orientations communes pour le développement durable dans les opérations gouvernementales, les ministères et les organismes ont collaboré, en juin 2000, à la préparation du document intitulé *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*. Fondé sur les principaux engagements permanents du *Guide de l'écogouvernement*, ce document décrit des pratiques exemplaires dans sept secteurs d'activité. Il propose des baromètres de rendement et des exemples d'objectifs. On peut établir des rapports parmi les ministères en reprenant les cibles proposées comme modèles.

Le *Cadre national révisé de gestion de l'environnement* de Parcs Canada comprend des objectifs précis et des cibles fondés, dans la plus grande mesure possible, sur les modèles présentés dans *Le développement durable des opérations gouvernementales : une approche concertée*.

Parcs Canada s'est fixé des objectifs opérationnels et des cibles pour tous ces aspects et s'est efforcé de les atteindre, ce qu'il continuera à faire tout au long des trois prochaines années. Nous avons toutefois choisi de nous concentrer sur deux groupes d'aspects très prioritaires de cette stratégie, c'est-à-dire les aspects de la réglementation et les aspects liés à la réponse du gouvernement fédéral à l'Entente de Kyoto sur les gaz à effet de serre.

Objectif 4.1 Améliorer la gestion de l'environnement dans toutes les opérations de Parcs Canada

ACTIVITÉS	CIBLES
• S'assurer du respect des règlements dans la gestion des BPC, des réservoirs de stockage des produits pétroliers et des hydrocarbures halogénés.	• Achever les inventaires et établir des méthodes afin de s'assurer de l'entière conformité aux règlements d'ici à septembre 2001.
• Travailler avec notre flotte de véhicules, d'autres équipements et les bâtiments liés aux opérations de Parcs Canada de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.	• Fixer des objectifs en mars 2001 après négociation entre les ministères fédéraux concernés.

Collectivités des parcs nationaux

Parcs Canada gère six collectivités situées dans des parcs nationaux (Field dans le PN Yoho; Jasper dans le PN Jasper; Lake Louise dans le PN Banff; Wasagaming dans le PN du Mont-Riding; Waskesiu dans le PN de Prince Albert; et Waterton Lakes dans le PN des Lacs-Waterton). Par suite des préoccupations exprimées par le public concernant le volume d'aménagement commercial dans la ville de Banff, Parcs Canada s'est engagé à élaborer des plans communautaires pour chacune de ces collectivités[4].

[4] Le périmètre urbain de Banff est autonome depuis 1990. Selon la législation provinciale, un plan communautaire est requis. Le plan communautaire de Banff doit aussi refléter le principe d'une absence nette d'incidence environnementale négative.

Chaque plan communautaire est guidé par les principes d'une absence nette d'incidence environnementale négative, une utilisation appropriée, une gestion responsable de la croissance et le leadership dans la gérance environnementale et la conservation du patrimoine. Jusqu'à maintenant, cinq plans communautaires ont été approuvés et le plan pour Jasper devrait être prêt dans les deux prochaines années. Avec l'introduction du concept d'absence nette d'incidence environnementale négative, chaque plan communautaire devient en fait une stratégie de développement durable au niveau de la collectivité. On travaille maintenant à l'élaboration des indicateurs et des objectifs en matière d'incidence environnementale pour chacune des collectivités. Parcs Canada collaborera avec d'autres ministères fédéraux à la réalisation de cette vision par le biais des programmes fédéraux actuels.

Objectif 4.2 Faire des collectivités des parcs nationaux de petites collectivités durables

ACTIVITÉS	CIBLES
• Collaborer avec des groupes communautaires à l'élaboration de plans communautaires pour les périmètres urbains lorsqu'aucun plan n'a encore été approuvé.	• Achever le plan communautaire de Lake Louise d'ici à septembre 2001 et le plan communautaire de Jasper d'ici à mars 2002.
• Collaborer avec les groupes communautaires à l'élaboration des documents cadres sur l'absence nette d'incidence environnementale négative et des outils de rapport pour chaque périmètre urbain.	• Élaborer six documents cadres et des outils de rapport pour réaliser l'objectif d'absence nette d'incidence environnementale négative d'ici à mars 2003.

Thème de planification horizontale et d'action
Collectivités durables

Les plus petites collectivités des parcs nationaux, Waskesiu, Wasagaming et Waterton, sont des collectivités qui accueillent des visiteurs en saison et dont les populations permanentes sont inférieures à 100 personnes. Elles possèdent des infrastructures physiques bien aménagées dont des routes, des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, de collecte des ordures, d'alimentation en énergie, mais peu d'infrastructures sociales comme des écoles ou des hôpitaux. L'activité dans ces collectivités diminue considérablement en hiver, par rapport à l'été. À l'autre extrémité du spectre, Banff et Jasper possèdent des infrastructures physiques et sociales plus élaborées, des populations permanentes plus considérables et sont des destinations des visiteurs à longueur d'année. Field et Lake Louise sont des collectivités entre ces deux extrêmes.

En tant qu'organisme fédéral responsable des périmètres urbains dans les parcs nationaux, Parcs Canada est au gouvernement dans une situation unique pour influencer le développement de ces collectivités en un idéal de « collectivité écologique ». Parcs Canada et les habitants des collectivités des parcs nationaux comme celle de Banff s'efforcent de concrétiser le concept d'*absence nette d'incidence environnementale négative* pour que Parcs Canada puisse maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Absence nette d'incidence environnementale négative signifie que tous travaillent en concertation pour que la faune, la flore, l'air, l'eau, le sol et les processus qui les lient entre eux ne soient ni meilleurs ni pires demain qu'aujourd'hui. L'effet cumulatif des décisions d'aménagement de ces collectivités sera, dorénavant, sur le bien-être écologique des parcs hôtes, positif et non négatif. Les éléments essentiels de ce principe sont le partage de la responsabilité, le principe de la précaution, les connaissances de base adéquates, des cibles, des indicateurs et la surveillance, de même qu'un processus d'évaluation. Cette approche est d'abord élaborée à Banff, mais Parcs Canada a l'intention de l'appliquer dans toutes les collectivités des parcs nationaux et ailleurs.

« La solution de Banff [...] est une solution qui, à mon avis, peut servir de modèle de gestion environnementale dans les collectivités, pas seulement à l'intérieur des parcs nationaux, mais partout au Canada et dans le monde. »

Ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps,
Banff Crag and Canyon, 12 juillet 2000

Mesure du rendement

Parcs Canada mesurera son rendement et présentera des rapports de la Stratégie de développement durable tous les ans. Dans le rapport ministériel sur le rendement (RMR) et le Rapport annuel de Parcs Canada[5], il fera état de l'atteinte des objectifs décrits dans la présente stratégie de développement durable.

Les rapports annuels intégrés dans les rapports ministériels de rendement et le rapport annuel se situeront au niveau des objectifs. Aux fins de la gestion interne, des rapports et une surveillance plus étroite seront de rigueur pour suivre les mesures précises, proposées dans la présente stratégie. Ce type de surveillance permettra à la direction de Parcs Canada de s'assurer qu'elle est dans la bonne voie et de déterminer, au besoin, les mesures correctives nécessaires pendant les trois années de la présente stratégie. Si des modifications aux buts, aux objectifs et aux cibles s'imposent, elles seront faites par le biais du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et le Plan d'entreprise de Parcs Canada.

---

[5] Le Conseil du Trésor exige de Parcs Canada qu'il produise son propre RMR, comme tous les ministères et organismes. Le Rapport annuel de Parcs Canada répond à une disposition de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

ANNEXE 1 : PROFIL DE PARCS CANADA

MANDAT

Protéger et mettre en valeur des aspects représentatifs du patrimoine culturel et naturel du Canada afin d'en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.

Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en décembre 1998. L'Agence Parcs Canada est un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette appellation signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui rend compte au ministre du Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation de programmes prévus dans la *Loi* et dans les autorisations de pouvoirs de l'Agence. Le ministre demeure le responsable de l'orientation générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

Organisation de l'Agence

Les gammes d'affaires et de services de Parcs Canada sont le fondement de son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Au plus haut niveau, trois gammes d'affaires représentent les groupes des principales activités et les résultats à atteindre.

Huit gammes de services découlent de ces gammes d'affaires et donnent une répartition plus détaillée des activités et des résultats. Les gammes de services sont les fondements de la planification et de l'établissement des rapports, tant à l'Agence dans son ensemble que dans les unités de gestion de Parcs Canada.

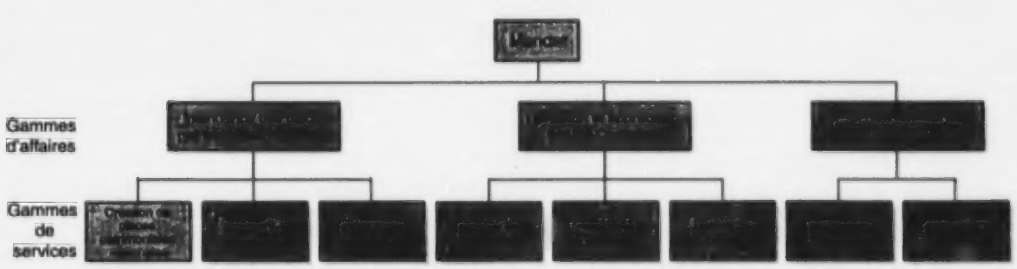

ANNEXE 1 : PROFIL DE PARCS CANADA

MANDAT

Protéger et mettre en valeur des aspects représentatifs du patrimoine culturel et naturel du Canada afin d'en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.

Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en décembre 1998. L'Agence Parcs Canada est un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette appellation signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui rend compte au ministre du Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation de programmes prévus dans la *Loi* et dans les autorisations de pouvoirs de l'Agence. Le ministre demeure le responsable de l'orientation générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

Organisation de l'Agence

Les gammes d'affaires et de services de Parcs Canada sont le fondement de son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Au plus haut niveau, trois gammes d'affaires représentent les groupes des principales activités et les résultats à atteindre.

Huit gammes de services découlent de ces gammes d'affaires et donnent une répartition plus détaillée des activités et des résultats. Les gammes de services sont les fondements de la planification et de l'établissement des rapports, tant à l'Agence dans son ensemble que dans les unités de gestion de Parcs Canada.

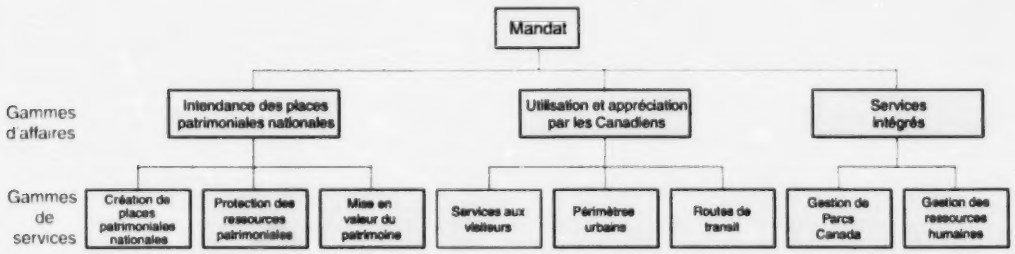

La gérance des endroits du patrimoine national comprend la création, la protection et la mise en valeur des endroits du patrimoine. Elle comprend en outre la définition et la création d'endroits du patrimoine national, de même que la gestion et la protection des ressources naturelles et culturelles dans les endroits du patrimoine canadien. La gérance veut aussi dire communiquer les principaux messages d'importance nationale et offrir des possibilités éducatives. Parcs Canada collabore avec des intervenants nationaux et internationaux à la promotion et à la défense de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

La gamme d'affaires « Utilisation et appréciation par les Canadiens » désigne l'accès aux endroits du patrimoine. Elle comprend l'offre de possibilités récréatives, de produits et de services appropriés, de même que le marketing et l'instauration de relations mutuellement bénéfiques avec les clients et les intervenants. Elle vise en outre à engager les Canadiens pour qu'ils participent en tant que bénévoles et partisans actifs. Parcs Canada s'efforce de sensibiliser davantage le public aux avantages et aux valeurs de l'intégrité écologique et commémorative.

La gamme d'affaires des Services intégrés concerne la gestion générale de Parcs Canada. Elle comprend l'élaboration et la mise en œuvre des procédés, des systèmes, des outils et des pratiques innovatrices en matière de ressources humaines et financières. Parcs Canada prépare également l'analyse et les plans à l'appui de la prise de décisions ainsi que des documents et des présentations aux organismes centraux et au Parlement.

Régie

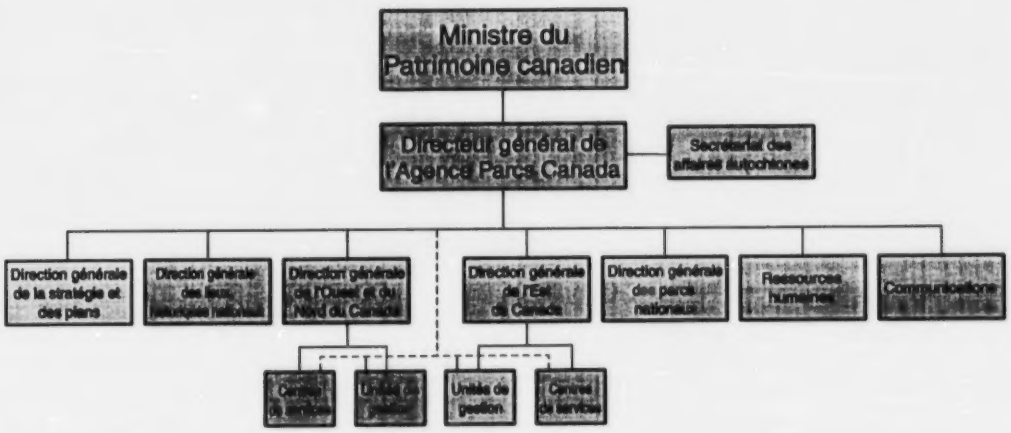

ANNEXE 2 :
EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 1997

Au cours de la préparation de notre nouvelle Stratégie de développement durable, Parcs Canada a mené un examen interne de sa Stratégie de développement durable de 1997. Cet examen visait à mesurer notre réussite en fonction de nos engagements, à cerner les secteurs à améliorer et à mettre en lumière les problèmes de gestion et de mise en œuvre.

L'examen a montré que Parcs Canada a réussi à atteindre ses buts et objectifs liés à la création de parcs nationaux et à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux, et qu'il était dans la bonne voie en ce qui concerne la création de nouvelles aires marines nationales de conservation et de parcs nationaux d'ici à 2003–2004. Nous avons constaté certains progrès en ce qui concerne la mise en place des éléments de base nécessaires à la protection et à la préservation du patrimoine culturel national du Canada et à l'amélioration de la compréhension scientifique des systèmes naturels et des relations entre l'homme et l'environnement, bien que des faiblesses aient été par ailleurs constatées dans la capacité de surveiller de nombreux engagements particuliers et de présenter les rapports pertinents. Un certain nombre de mesures ont été prises en vue du renouvellement des programmes de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada, notamment l'élaboration de messages nationaux sur les thèmes du développement durable. Nous nous sommes également efforcés d'influencer les messages de l'industrie touristique concernant le tourisme durable et les types d'expérience qu'ils offrent à leurs clients dans les parcs nationaux.

Nous avons en outre vu certains progrès en ce qui concerne l'élaboration des plans communautaires des périmètres urbains et d'un cadre pour la définition et la surveillance des incidences environnementales des collectivités. La mise en œuvre complète de ces plans n'est toutefois pas encore chose faite. De plus, même si nous avons élaboré un cadre de définition et de surveillance des incidences environnementales des activités de Parcs Canada, la mise en œuvre de ce cadre dans des endroits précis n'est pas encore complète, ce qu'a noté le commissaire à l'environnement et au développement durable dans son rapport de mai 2000.

L'examen a également mis au jour un certain nombre de problèmes de conception et de soutien de la Stratégie. Nous avons notamment constaté des problèmes concernant les liens logiques entre les parties de la Stratégie et vu qu'il fallait mieux intégrer la Stratégie au régime général de gestion de l'Agence, notamment clarifier la reddition des comptes pour la mise en œuvre, la surveillance et l'examen de la Stratégie de développement durable en général et sur des aspects particuliers de cette dernière. Nous avons également déterminé qu'il fallait mieux éclaircir des engagements vagues ou ambigus qui n'avaient pas de cibles mesurables ni de systèmes internes d'information de gestion pour surveiller diverses activités, extrants et résultats et établir les rapports connexes. Selon le commissaire à l'environnement et au développement durable[6], un grand nombre de ces problèmes se retrouvaient dans la plupart des premières stratégies gouvernementales de développement durable.

6 Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable. Commissaire à l'environnement et au développement durable, décembre 1999.

ANNEXE 3: CONSULTATIONS

Parcs Canada mène en permanence des consultations approfondies sur tous les aspects de ses programmes et activités. Les résultats de ces consultations servent de fondement aux plans directeurs des parcs et des lieux, aux plans d'affaires des unités de gestion, à l'orientation stratégique de l'Agence et à ses plans. Ils ont servi directement ou indirectement à formuler notre nouvelle Stratégie de développement durable.

En 1998, en 1999 et en 2000, Parcs Canada a mené des consultations, conformément à sa politique, au sujet de 49 plans directeurs de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de six collectivités de parcs nationaux. Ces plans établissent l'évolution future de chaque lieu, notamment les stratégies de protection de l'intégrité écologique et de préservation de l'intégrité commémorative du lieu, tout en faisant l'équilibre avec d'autres intérêts économiques et sociaux de ces endroits du patrimoine national.

Parcs Canada a en outre participé à diverses consultations particulières qui influencent directement le fonctionnement durable des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Il y a eu des consultations sur la création des nouveaux parcs et des nouvelles aires marines de conservation, des consultations sur les locaux commerciaux à l'extérieur des périmètres urbains dans les parcs des montagnes Rocheuses, des consultations sur l'élaboration de lignes directrices dans les domaines skiables des parcs des Rocheuses, des consultations liées à la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et d'autres sur l'élaboration d'une nouvelle charte de l'Agence. La Commission sur l'intégrité écologique a à elle seule participé à des réunions avec plus de 280 employés de Parcs Canada et plus de 300 personnes et représentants de groupes d'intérêt, de même qu'à l'examen de 60 mémoires.

Enfin, nous avons organisé des discussions permanentes avec des intervenants et des visiteurs, notamment avec divers groupes consultatifs de gestion locaux des parcs et des lieux historiques nationaux, des conseils de cogestion et d'autres formes de participation locale et régionale au fonctionnement de Parcs Canada.

En résumé, au cours des deux dernières années et demie, Parcs Canada a pris part à des centaines de réunions auxquelles plus de 1 000 personnes et groupes d'intervenants ont participé. Parcs Canada fonde ses orientations stratégiques actuelles sur ces consultations, comme en font état son Plan d'entreprise et sa nouvelle Stratégie sur le développement durable.

ANNEXE 4 : SURVOL DES PROBLÈMES

Lors de l'élaboration d'une stratégie révisée de développement durable, Parcs Canada a examiné différents aspects du milieu de travail, susceptibles d'influencer ce que nous pouvons prendre comme engagements de développement durable et comment nous pourrons le faire au cours des trois prochaines années.

Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

L'un des éléments qui a le plus influencé Parcs Canada au cours des trois dernières années a été la publication, en mars 2000, du *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.* La Commission indépendante a été constituée en 1998 par la ministre du Patrimoine canadien, à la suite des engagements pris par le gouvernement dans *Bâtir notre avenir ensemble* (1997). La Commission avait pour mandat d'étudier l'état de l'intégrité écologique des parcs nationaux, d'un point de vue scientifique, et de déterminer des stratégies correctives qui puissent s'appliquer à tout le réseau des parcs nationaux. Composée d'experts scientifiques indépendants, la Commission a, pendant 12 mois, visité des parcs nationaux représentatifs choisis du pays, rencontré le personnel des parcs et les intervenants et étudié les nombreux problèmes auxquels font face les parcs.

Le rapport de la Commission a porté sur la nature et l'ampleur du concept d'intégrité écologique appliqué par Parcs Canada, défini et évalué les problèmes liés au maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. La Commission a conclu que les parcs nationaux du Canada sont gravement menacés par des pressions tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs : perte et fragmentation des habitats, disparition de gros carnivores, pollution atmosphérique, pesticides, espèces exotiques et surutilisation. Le rapport évalue en outre l'approche, les méthodes et les programmes élaborés par Parcs Canada en fonction de leurs effets sur le maintien de l'intégrité écologique, et lorsqu'il était pertinent de le faire, a fait des recommandations sur les approches et les méthodes nouvelles ou de rechange qui pourraient garantir le maintien à long terme ou la restauration de l'intégrité écologique.

Le Rapport décrit un examen complet de la gestion des parcs nationaux et traite notamment de la culture organisationnelle, des processus de planification, de la capacité scientifique, des relations avec les peuples autochtones et les intervenants, des programmes d'interprétation et de diffusion externe et de la gestion de l'utilisation des parcs par les visiteurs à Parcs Canada. Il comprend 127 recommandations précises. La Commission a reconnu que la mise en œuvre de ces recommandations nécessiterait des ressources financières additionnelles que le budget actuel de Parcs Canada ne prévoit pas. L'un des derniers chapitres du Rapport est consacré à la nécessité d'investir à long terme et il comprend des prévisions des coûts de mise en œuvre des principales recommandations.

La ministre, en publiant le Rapport, a déclaré que *« nous allons donner un nouvel essor aux parcs nationaux du Canada. Il s'agit de notre responsabilité à l'égard des générations futures et nous allons nous en acquitter. Je crois que les travaux de la Commission ont tracé un plan dont il faut commencer dès aujourd'hui la mise en œuvre pour restaurer l'intégrité écologique de nos parcs et les remettre dans l'état où nous les avons reçus de nos ancêtres ». Le Plan d'action de la ministre du Patrimoine canadien en réponse au Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* (le *Plan d'action*), publié en même temps que le Rapport, décrit quatre grands thèmes :

- placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques;
- créer des partenariats;
- centrer la planification sur l'intégrité écologique;
- renouveler Parcs Canada afin de mieux appuyer son mandat sur l'intégrité écologique.

Parcs Canada met en œuvre le *Plan d'action* de la ministre en prenant premièrement des mesures immédiates concernant les éléments du plan qu'il peut concrétiser à court terme avec ses ressources actuelles. Deuxièmement, nous poursuivons le dialogue avec les partenaires sur les mesures qui exigeront la participation de tiers. Le *Plan d'action* de la ministre contenait, par exemple, des orientations générales sur les mesures futures dans les domaines comme les utilisations des terres contiguës, les relations avec les peuples autochtones, ainsi qu'avec les associations de marketing et de tourisme. La mise en œuvre de ces orientations exigera la collaboration d'un grand nombre de particuliers et d'organisations intéressés. Le directeur général de Parcs Canada présentera un rapport public sur la réponse de Parcs Canada au Rapport de la Commission et sur les progrès réalisés à la Table ronde de la ministre qui aura lieu en 2001.

Changements dans la société canadienne

Selon le recensement le plus récent du Canada, les immigrants représentent actuellement environ 16 p. 100 de la population totale canadienne. Ces personnes n'ont pas grandi en apprenant sur les explorateurs du Canada, les bâtisseurs de la nation ou sa biodiversité. Pour un grand nombre d'entre eux, l'expérience du Canada est en grande partie une expérience urbaine sans lien avec l'environnement naturel, indispensable au développement durable futur. Cette constatation vaut également pour une grande proportion des jeunes Canadiens. L'évolution démographique canadienne oblige Parcs Canada à élaborer des programmes qui toucheront un plus grand nombre de Canadiens et qui favoriseront l'appréciation et la compréhension de l'essence des endroits du patrimoine canadien. Les endroits du patrimoine canadien prennent de plus en plus d'importance pour les nouveaux Canadiens, de même que pour leurs amis et parents de l'étranger qui veulent en savoir plus sur l'histoire naturelle et humaine du Canada.

Tendances environnementales

La population mondiale s'est multipliée par presque cinq depuis le début des années 1900. Pendant la même période, l'économie mondiale s'est multipliée par 20, la consommation de combustibles fossiles par 30 et la production industrielle par 50. Les activités humaines modifient le rythme de changement écologique et transforment de manière radicale les écosystèmes mondiaux.

La Commission de coopération environnementale, créée en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, s'est dite inquiète du taux actuel de dégradation de la qualité de l'air, des écosystèmes et des réserves d'eau douce, des terres humides, des terres forestières et des habitats de la faune en

Amérique du Nord. Le long des côtes de l'Amérique du Nord, les stress produits par l'homme, par exemple la modification du terrain et la récolte des ressources renouvelables et non renouvelables, nuisent aux écosystèmes marins. Ces effets ont entraîné une dégradation de l'habitat, de même que la disparition ou le déclin de certains stocks de poisson. Tous ces facteurs entravent le maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Le Canada est reconnu comme un pays où abondent les ressources naturelles. Toutefois, au cours de la dernière décennie, les changements dans la qualité des écosystèmes canadiens se sont accentués. Les réductions des forêts de vieux peuplements et la fragmentation des paysages naturels ont nui aux espèces qui ont besoin de grands habitats permanents. Les stocks de certaines espèces de poisson commerciales ont diminué de manière spectaculaire. De plus, les pressions d'aménagement dans le Sud et les possibilités d'extraction des ressources dans le Nord ont créé l'urgence de réserver des terres aux fins de la conservation.

Il y a en même temps eu des développements encourageants dans la gestion des écosystèmes, et les gouvernements et les partenaires partout en Amérique du Nord ont pris des mesures pour protéger des aires marines et terrestres plus nombreuses et représentatives, pour encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin d'harmoniser les pratiques d'utilisation du sol et de promouvoir le développement durable.

Tendances dans l'industrie touristique

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation sont des éléments importants du réseau canadien des attraits patrimoniaux qui intéressent à la fois les Canadiens et les voyageurs internationaux. Comme la probabilité des voyages augmente avec l'éducation et comme les baby-boomers vieillissants sont plus scolarisés que les générations précédentes, le Canada pourrait voir augmenter les voyages d'agrément au pays au cours des prochaines années.

Les endroits du patrimoine canadien contribuent considérablement aux efforts du gouvernement qui veut faire de ce pays une destination touristique privilégiée. Les personnes qui s'intéressent au tourisme patrimonial recherchent l'aventure, l'apprentissage et l'authenticité dans un contexte naturel et culturel et elles comprennent l'importance de protéger les endroits du patrimoine. Ces personnes ont tendance à voyager plus loin, à rester plus longtemps et à dépenser plus que les autres voyageurs d'agrément. Toutefois, comme ces voyageurs essaient d'éviter les foules en période de pointe, le tourisme patrimonial peut faire augmenter la demande pendant les saisons intermédiaires ou les saisons mortes dans les régions éloignées, ce qui accroîtra les pressions sur la faune pendant les saisons importantes de reproduction et de naissance. Dans certains parcs nationaux, les pressions du tourisme compliqueront la tâche de Parcs Canada de maintenir l'intégrité écologique. Parcs Canada devra trouver des moyens innovateurs de gérer la demande du marché afin de protéger l'intégrité écologique et d'assurer l'intégrité commémorative dans le réseau des aires patrimoniales protégées. Une promotion soigneusement planifiée sera indispensable pour attirer les visiteurs en nombres qui correspondront aux capacités locales d'accueil.

Au cours des cinq prochaines années, le tourisme autochtone pourrait devenir un marché appréciable. Les tendances touristiques indiquent que des touristes mieux informés recherchent les activités authentiques et stimulantes sur le plan intellectuel. Les produits du tourisme autochtone pourraient répondre à ce besoin. Parcs Canada a de nombreuses possibilités de travailler avec les collectivités autochtones pour profiter de ces occasions.

Collaboration avec les collectivités autochtones

Parcs Canada a de plus en plus trouvé un terrain d'entente avec les Autochtones dans la création et la gestion des endroits du patrimoine. Lorsque la création de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation comporte des problèmes liés à des revendications territoriales, Parcs Canada peut contribuer à la résolution et au règlement de ces revendications. Grâce à son programme national à frais partagés dans les lieux historiques nationaux, Parcs Canada travaille avec des collectivités autochtones à protéger et à mettre en valeur leur patrimoine. De plus, environ un tiers des 39 parcs nationaux du Canada possèdent des conseils de cogestion.

Les collectivités autochtones sont d'importants fournisseurs de services aux visiteurs. Grâce à des stratégies touristiques concertées, Parcs Canada et les peuples autochtones ont de nombreuses possibilités de promouvoir des expériences authentiques. Ces activités de collaboration peuvent aider à diversifier et à développer les économies locales.

Parcs Canada a créé le Secrétariat aux affaires autochtones en 1999, dans le cadre du Plan d'action autochtone du Canada, intitulé *Vers un ressourcement*. Son mandat est d'assurer le leadership national et d'apporter son soutien à l'Agence pour toutes les questions qui ont trait aux peuples autochtones du Canada. Le Secrétariat encouragera la consultation avec les Autochtones au sujet des programmes d'interprétation et d'éducation populaire de Parcs Canada qui visent à commémorer le patrimoine autochtone dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du pays; déterminera les possibilités économiques liées aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation, pour le bénéfice des collectivités autochtones et de Parcs Canada; et stimulera le dialogue avec les Autochtones à l'échelle nationale et locale afin d'instaurer la confiance et de résoudre les problèmes.

Pressions financières

En 1999-2000, Parcs Canada a continué à faire face à d'importantes pressions financières dans la prestation de ses programmes. Cette situation a été reconnue dans le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* qui a recommandé l'octroi de 328 millions de dollars en fonds additionnels pour que Parcs Canada puisse mettre en œuvre ses recommandations et assurer la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Le financement à long terme est également nécessaire pour achever le réseau des parcs nationaux, élargir le réseau des aires marines nationales de conservation et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux. De plus, Parcs Canada gère divers biens culturels, de mise en valeur du patrimoine et biens contemporains dont la valeur de remplacement dépasse sept milliards de dollars. Un examen national des biens, réalisé en 1998 et mis à jour en 1999, a révélé que le cycle de vie prévu de la majeure partie des biens est maintenant dépassé et que l'état des deux tiers d'entre eux est actuellement de passable à pauvre. D'après cet examen, il faudra investir 475 millions de dollars de plus pour maintenir et améliorer l'infrastructure de Parcs Canada. Parcs Canada continue de mettre en œuvre des stratégies de financement pour trouver des solutions à toutes ces pressions.